



Chère et chair... ou viande

Gérard Jacquin

► To cite this version:

Gérard Jacquin. Chère et chair... ou viande. La revue des Lyriades de la langue française, 2016, 3, pp.62-64. hal-02616538

HAL Id: hal-02616538

<https://univ-angers.hal.science/hal-02616538>

Submitted on 24 May 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Chère et chair ... ou viande

Le premier mot semble sans rapport avec les deux autres, mais il arrive que par confusion orthographique certains élèves écrivent, lorsqu'ils connaissent l'expression, *faire bonne chair* au lieu de *faire bonne chère*, comme il se doit.

Pourtant, *chère* n'est pas seulement la forme féminine de l'adjectif *cher*. C'est aussi un substantif qui est l'aboutissement phonétique du bas latin *cara*, « face, visage », lui-même emprunté au grec *κάρα* (*kára*), « tête ». Attesté dès le XI^{ème} siècle, ce nom féminin se présentait en ancien français sous la forme *chiere* et signifiait, comme en bas latin, « face, visage ».

Mais, par glissement métonymique, le terme désignait aussi l'expression du visage, la mine, l'air :

Mez ne montre mie en sa chiere (« Mais elle ne montre pas sur son visage
la joie qu'en son cuer avoit la joie qu'elle éprouvait dans son cœur »)
(*Le Chevalier au lion*, v. 1908-09).

Le héros épique pouvait être qualifié par la formule *a la chiere hardie*. L'expression *sans faire chiere* signifiait « sans montrer ses sentiments, sans se trahir ». *Chiere* pouvait même prendre le sens d'« humeur », par exemple dans *a grant chiere* (« de bonne humeur »). On rencontre souvent le substantif *chiere* comme régime du verbe *faire* et accompagné d'un adjectif qualifiant la physionomie, la mine du personnage concerné :

« que il n'est ore tens ne eure » (« car ce n'est maintenant ni le temps ni l'heure
que preudons face chiere morne ; pour un homme sage de faire grise mine ;

.....
Faiz me tu chiere felonesse ? Tu me fais ton air mauvais ?
Paie, que je voil ma promesse : Paie, car je veux ce qui m'a été promis
N'en faire por ce male chiere. » Et ne fais pas pour autant une sale tête. »

(*Renart*, X (IX), v. 9430-37).

Il apparaît souvent dans des formules telles que *faire, mostrer, mener bele* ou *male chiere* (« faire bon ou mauvais visage ») ; or en qualifiant ainsi le visage que l'on offrait à quelqu'un, ces formules indiquaient l'accueil qu'on lui réservait et signifiaient alors : « faire bon ou mauvais accueil ». Enfin, comme un bon accueil peut se traduire par un bon repas que l'on offre, le terme en vint à désigner le repas, la nourriture, au point même de ne plus faire nécessairement référence à la notion d'accueil. Il est possible aussi que le rapprochement phonétique qui s'est opéré en moyen français entre *char* refait en *chair* et *chiere* devenu *chère* ait favorisé cette dernière évolution sémantique.

Les premiers sens disparurent entre la fin du Moyen Age et le XVII^{ème} siècle, parce que le terme fut supplanté dans ces sens par « face » (XII^{ème} s., du latin classique *facies*, « aspect, physionomie, figure », refait en *facia* en latin populaire), « visage », dérivé de *vis* qui ne subsiste que dans « vis-à-vis » (XI^{ème} s., du latin *visus*, « action de voir, vue, aspect, apparence », puis « visage » en latin populaire) et par « mine » (XV^{ème} s.). Le sens de « nourriture, repas, festin » se maintint encore au XVII^{ème} siècle et au-delà. La Fontaine emploie le mot *chère* six fois dans ses fables, tantôt seul au sens de « bonne chère, festin » (IV, 12, 49 ; V, 3, 9), tantôt, accompagné d'un adjectif, au sens de « nourriture » : *bonne chère* (VIII, 9, 29), *pauvre chère* ;

« *Moi, des tanches ! dit-il ; moi, héron, que je fasse
Une si pauvre chère ? Et pour qui me prend-on ?* » (VII, 4, 19).

Mais l'expression *faire chère lie* (III, 17, 5 ; VII, 14, 32), à partir de « montrer un visage joyeux, faire bon accueil », puis « consommer une nourriture ou un vin qui efface les soucis », a pris le sens de « mener joyeuse vie ». Le terme n'est plus guère employé aujourd'hui que dans la formule figée *faire bonne chère* au sens de « faire un bon repas (par la quantité et la qualité des mets) ».

Revenons maintenant sur le substantif féminin *chair*. Aboutissement phonétique du latin classique *carne(m)* de *caro*, *carnis* « chair, viande, pulpe (des fruits) » et « chair » par opposition à « esprit » à partir de Sénèque et des auteurs chrétiens, l'ancien français *car(n)* / *charn*, puis *char*, attesté depuis le XI^{ème} siècle, avait à peu près les mêmes sens et désignait la chair humaine ou animale, c'est-à-dire la substance musculaire par opposition aux os, et par conséquent, s'agissant des animaux consommés, la viande :

« *Tot te donrai, bons om, quant que m'as quis* (« Je te donnerai, brave homme, tout ce que
*Lit ed ostel e pain e **charn** e vin.* » tu m'as demandé] : lit, logis, pain, viande et vin. »)
 (Vie de saint Alexis, v. 224-225).

Le terme *char* pouvait aussi désigner la peau : ainsi Robert de Clari nous dit du roi de Nubie que *toute avoit le **char** noire* (LIV, 3-4). Dans la description des personnages féminins le substantif renvoyait à la carnation :

D'une pourpre ynde fu vestue (« Elle était vêtue d'un tissu de soie indigo
*Tout senglement a sa **char** nue ;* tout à même sa peau nue ;
*La blanche **char** desouz paroît* cette blanche peau apparaît en dessous »)
 (Roman de Thèbes, v. 4051-53).

D'autre part *char* désignait la chair, le corps, par opposition à l'âme, mais aussi la nature humaine, par opposition à la nature divine : l'incarnation du Christ était souvent rendue par l'expression *se vestir de char* et l'expression *de char* signifiait « incarné ». En ce sens, le terme pouvait aussi renvoyer à la faiblesse humaine. Par métonymie, il a désigné le « sang », la « famille » (c'est-à-dire les liens du sang), d'après l'expression biblique : *chair de ma chair*.

A la fin du Moyen Age *char* fut refait en *chair* par hypercorrection (en réaction contre la tendance qui faisait passer le son [ɛ] à [a] devant [ʀ], jugée vulgaire ; cf. lerne > larme). Concurrencé depuis le XV^{ème} siècle par le mot *viande*, pour désigner la substance musculaire des animaux à sang chaud destinés à la consommation, l'emploi en ce sens du mot *chair* s'est raréfié, surtout pour les viandes rouges. Le terme est aussi parfois devenu plus raffiné que *viande* (par ex. : *la chair de cette volaille est délicate*). Mais il reste courant pour l'être humain, pour la pulpe des fruits et surtout il continue de s'opposer à l'« esprit », à l'« âme », désignant la faiblesse humaine et même la sensualité ou la luxure : *le péché de chair*. Il survit aussi dans des expressions très variées, parfois imagées : *chair à saucisse*, *chair à pâté*, *chair de poule*, *chair à canon*...

Parmi les termes appartenant au même paradigme morphologique, l'adjectif *charnel* signifiait « de chair », par opposition à *esperitel*, « spirituel », mais aussi « de même sang, parent » et même, sans lien de parenté, « intime » : on appelait *charneus amis* des « amis intimes ». D'autre part, un *jor charnel*, c'était un « jour gras », un jour où la consommation de viande était autorisée par l'Eglise. L'opposition entre les jours ou périodes où cette consommation était autorisée et ceux où elle était interdite a conduit notamment, en matière de nourriture, à opposer *chair* et *poisson* (l'ancienne expression *ni chair ni poisson* signifiait donc, au sens figuré, « indéterminé, sans caractère »). L'adjectif *charnel* s'est conservé en français moderne et contemporain avec le sens de « qui se rapporte à la chair, au corps, aux plaisirs des sens ». Quant à l'adjectif *charnos*, qui a disparu, il signifiait « de chair » et « bien en chair ». Le substantif *charnage* recoupait, lui, en grande partie, les sens de *char* : « chair, viande » et, par extension « festin où l'on consommait beaucoup de viande », « période pendant laquelle la consommation de viande était autorisée », mais aussi « condition charnelle, incarnation », enfin « massacre, tuerie », seul sens pour lequel il s'est conservé sous sa forme picarde de *carnage*.

Le substantif *charnier* désignait un lieu où l'on conservait la viande, mais aussi un cimetière et un lieu de massacre ou de dépôt d'ossements, de cadavres au sens actuel de

« charnier ». Mais s'il se référait à une personne, il désignait un « boucher » ou un « charcutier ». Ce dernier terme est apparu au XV^{ème} siècle, sous la forme *chaircutier*, qui rappelle assez qu'il a été formé sur « chair cuite ». Enfin le verbe *acharner* était un terme de vénerie qui signifiait « nourrir de chair, donner aux chiens une partie des chairs de la bête tuée », voire « mettre en appétit de chair chiens et faucons ». Aujourd'hui ce verbe n'existe qu'à la forme pronominale, *s'acharner*, et signifie « poursuivre avec rage, mettre beaucoup d'ardeur pour obtenir quelque chose ». Son contraire *descharner*, « dégarnir de chair » (en fauconnerie), puis « maigrir, être maigre », a donné notre verbe *décharner*, mais son emploi est devenu rare ; il ne subsiste guère que sous sa forme de participe devenu adjectif : *décharné(e)*, « extrêmement amaigri(e) ».

Si *viande* a concurrencé *chair*, son emploi était beaucoup plus large à l'origine. En effet, ce substantif féminin, attesté dès le XI^{ème} siècle, vient du latin tardif *vivanda* (avec effacement du second [v] par dissimilation, d'où l'hiatus persistant en ancien français que les éditeurs de texte notent parfois par le tréma : *viānde*). La forme *vivanda* est elle-même une altération de *vivenda*, qui était le pluriel neutre substantivé de l'adjectif verbal dérivé de *vivere*, « vivre ». Le mot latin désignait donc « ce qui est nécessaire pour vivre, les vivres ».

En ancien et moyen français, le terme *viande*, au singulier ou au pluriel, a conservé le sens très général de « vivres », comprenant pain, viande, poisson, œufs, fromage et incluant parfois la boisson ; il signifiait aussi : « nourriture, victuailles, provisions » :

*nostre genz sont povres et diseteus de la viānde ; si s'espandront par la terre
por querre la viānde* (« nos gens sont pauvres et dépourvus de vivres ; aussi se
répandront-ils à travers le pays en quête de vivres » ; Villehardouin, 130).

Au pluriel, ce nom pouvait prendre le sens de « repas, plats, mets » :

Des viandes que Richars donne (« Des mets que Richard offre
Toute la ville bruit et tonne toute la ville bruit et retentit »)
(*Richars li Biaus*, v. 4673-74).

Entre le XV^{ème} et le XVII^{ème} siècle, même s'il a longtemps conservé son sens de « nourriture », au propre ou au figuré, dans diverses expressions (Fénelon disait encore : « tout cela est de la viande creuse pour moi » pour désigner des « chimères »), *viande* fut concurrencé par *vivres*, forme substantivée du verbe, au pluriel. Il le fut plus encore par *victuailles*, réfection étymologisante de l'ancien *vitaille(s)*, « nourriture, provisions de bouche », attesté au XII^{ème} siècle. Il est issu du bas latin *victualia*, forme substantivée, au pluriel neutre, de l'adjectif *victualis*, qui signifiait, à l'époque classique, « ce qui est relatif à la nourriture ». *Vitailles*, dont sont dérivés les verbes *avitailier* (XIII^{ème} s.), *vitailier* (XIV^{ème} s.) « fournir des vivres », et enfin la forme moderne *ravitailier* (XV^{ème} s.), pouvait aussi désigner la nourriture spirituelle, sens qui a disparu avec sa réfection en *victuailles*. Un autre terme est venu concurrencer *viande*, dans son sens général, c'est *nourriture*. Le substantif féminin *norreture* (fin XI^{ème} s., du bas latin *nutritura*, « action de nourrir »), qui a évolué en *nourriture* (XIV^{ème} s.), avait certes pour sens premier « éducation, formation », mais son sens second et concret de « ce qui sert à l'alimentation, aliments » a fini par l'emporter. Ainsi concurrencé, *viande* s'est spécialisé et imposé dans le sens plus restreint de « substance musculaire des animaux à sang chaud, destinée à la consommation » au détriment de *chair*. Diverses expressions sont venues en préciser le sens : de la fin du XVII^{ème} à la fin du XIX^{ème} siècle, on a opposé la *grosse viande*, désignant la « viande de boucherie » (bœuf, cheval, mouton), à la *menue viande*, désignant « la viande de volaille, lapin et gibier », puis à partir du XVIII^{ème} siècle la *viande blanche* (veau, porc, volaille, lapin) à la *viande rouge* (bœuf, cheval, mouton), voire à la *viande noire* (gibier). Quant à la *viande froide*, elle désigne de la « viande cuite, mais servie froide et en tranches ». Mais on

note aussi que cette locution *viande froide*, d'abord en argot, puis dans la langue populaire a désigné « un ou des morts ». Plus généralement, en reprenant le sens de *chair*, le mot *viande* a servi, dans la langue familière ou argotique, à désigner le corps humain, depuis le XVII^{ème} siècle : on a dit *montrer sa viande* pour « montrer sa nudité ». Aujourd'hui diverses expressions reprennent ce sens familièrement : ainsi *sac à viande* pour « sac de couchage », ou plus vulgairement : *étaler sa viande* (sur une plage) ou *amène ta viande !* pour dire « viens ici ! ».

Le mot *viande* a eu peu de dérivés et leur emploi a été assez limité. On retiendra le substantif *viandier* (XII^{ème} s.) qui désignait au Moyen Age celui qui fournissait la nourriture (la *viande*) à ses hôtes, et plus généralement un homme hospitalier et généreux. Ce nom a aussi été utilisé pour désigner un livre de cuisine, le *Viandier Taillevent* (XIV^{ème} s., imprimé fin XV^{ème} s.) qui proposait à des professionnels des recettes de potages, rôtis, entremets... Mais il existait aussi un substantif qui représentait une réfection de *viandier* sur l'étymon *vivenda* ou *vivanda* (en rétablissant le deuxième -v-) : *vivendier*, puis *vivandier* avec le même sens de « homme hospitalier, généreux » et qui, par conséquent, a éliminé *viandier* au XV^{ème} siècle et a servi à nommer alors celui qui approvisionnait les troupes en vivres et boissons. Le terme est surtout resté dans la langue, employé au féminin, à cause de la célébrité des *vivandières* auprès des soldats et de la sympathie qu'elles suscitaient. Il a été concurrencé au XIX^{ème} siècle par *cantinière*. Parmi les dérivés, signalons aussi le verbe *viander*, attesté au XIV^{ème} siècle, mais d'un emploi rare : c'est un terme de vénerie signifiant « pâturer » en parlant des cerfs, daims, chevreuils. Il reste donc lié au sens de « nourriture » du substantif *viande*, alors que le verbe pronominal contemporain, relevant de la langue populaire, *se viander*, se rattache au sens argotique, puis familier de *viande*, désignant le corps humain. Il est d'ailleurs passé du sens de « s'écorcher en faisant une chute » à « avoir un accident (de moto, cyclomoteur, puis de voiture) entraînant un grave dommage corporel ». Nous voilà tout de même alors bien loin de la *bonne chère* !

Gérard Jacquin